

Le 3 octobre 2011

CINQ PROJETS SÉLECTIONNÉS POUR RECEVOIR UN FINANCEMENT DU FONDS POUR LES INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES FRANCOPHONES

La secrétaire provinciale, madame Donna Harpauer, a annoncé la liste des cinq projets qui recevront une subvention du Fonds pour les infrastructures communautaires francophones (FICF).

« Je suis heureuse d'annoncer les noms des organismes dont le projet bénéficiera de l'aide de ce fonds. La Saskatchewan est dans une phase de croissance économique et de prospérité qu'elle n'a pas connue depuis des décennies, et la croissance constante de notre province voit également celle de notre communauté francophone, » a déclaré Mme Harpauer. « Le programme du FICF contribuera grandement à répondre aux besoins des collectivités francophones et à renforcer leur vitalité culturelle. »

Les candidats dont le projet a été retenu pour recevoir des fonds sont les suivants :

- Le Centre communautaire Le Relais, à Saskatoon, recevra 50 000 \$ afin d'accroître sa fonctionnalité, d'améliorer son coin-cuisine et de répondre aux normes de sécurité.
- Le Centre culturel Maillard, à Gravelbourg, recevra 27 745 \$ pour effectuer des mises à niveau mécaniques aux systèmes de chauffage et de climatisation ainsi qu'à la plomberie.
- Le Centre communautaire du Carrefour des Plaines, à Regina, recevra 10 755 \$ pour remettre en état le plafond de la cuisine et son espace intérieur.
- Le Centre communautaire le Rendez-vous, à Bellevue, recevra 8 000 \$ pour installer un nouveau revêtement de sol.
- Le Centre communautaire le Carrefour fransaskois, à Prince Albert, recevra la somme de 3 500 \$ pour l'acquisition d'un nouveau système de son et d'éclairage.

Le FICF a été créé, plus tôt cette année, dans le but d'apporter un appui financier aux projets d'infrastructure de la communauté francophone de la Saskatchewan. Ce fonds, d'un montant annuel de 100 000 \$, est consacré aux projets d'immobilisation qui :

- font la promotion de la culture francophone et la langue française tout en et améliorent l'accès à celles-ci;
- améliorent la qualité et l'utilisation des installations de la communauté francophone;
- créent de nouvelles possibilités de rassemblement communautaire permettant de soutenir la vitalité culturelle francophone.

Le financement accordé peut atteindre les deux tiers des fonds requis par le projet, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par projet. Tous les bénéficiaires doivent contribuer pour un tiers, au moins, de tous les coûts admissibles.

La date limite pour soumettre une demande de fonds était le 1^{er} septembre 2011.

Le FICF est administré par la Direction des affaires francophones, Bureau du secrétaire provincial. Les demandes peuvent être soumises au nom d'une communauté francophone par toute œuvre de bienfaisance, société à but non lucratif ou coopérative enregistrée.

Vous trouverez la documentation relative aux demandes ainsi que plus d'information sur le FICF à www.ops.gov.sk.ca/FCIF.

- 30-

Renseignements :

Jay Teneycke
Bureau du secrétaire provincial
Regina
Tél. : 306-798-6095
Jay.teneycke@gov.sk.ca